



MAIRIE DE LA VERDIERE

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

Présents : MM. BLANC Laurent, BEN ALI Zaïna, BUISSON Frédéric, CHARRAT Jean-François, CHATARD Annie, CHATARD Hervé, DEBORDEAUX Michelle, DUVAL Denis, GEORGES Marie-Ange, SANDJIVY Sylvie, MARIGNANE Gérard, ROGIER Gilles, ZICKGRAF Didier,

Absents : DEROSE David, ESTIENNE Bernard, MATHIEU Jean-Marc, MELANO Yolène, PAOLETTI Cécile

Procurations : DEROSE David à CHATARD Annie, Bernard ESTIENNE à CHATARD Hervé MATHIEU Jean-Marc à CHARRAT Jean-François

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire. Madame Michelle DEBORDEAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du compte rendu de la séance du 07 mars 2018

Questions diverses : Monsieur le maire est interpellé par M.CHARRAT sur l'absence de son intervention suite à la lecture par MME CHATARD de son exposé en sa qualité de membre du conseil de surveillance du Comité des Fêtes.

L'intervention de M.CHARRAT portant sur l'ingérence de la municipalité à l'égard d'une association Loi 1901 et même sur l'intervention de Mme DEBORDEAUX lors de l'AGO.

Il lui a été répondu (M.ROGIER) que s'agissant d'une association financée par les deniers communaux, il est tout à fait normal de s'intéresser à sa gestion.

Mme DEBORDEAUX précise que des mails ont été envoyés par Mme GEORGES sur nos adresses personnelles, mails dénonçant (sans preuve) et en nommant des irrégularités dans les comptes. Ces mails ont été signés par Mme GEORGES, élue municipale.

Mme CHATARD n'a pas souhaité la diffusion de son exposé, le but était de proposer aux élus de réfléchir à la création d'une commission extra-municipale.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

I – DEBAT SUR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT ET RESULTAT 2017

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats qui ne sont pas définitifs mais qui ne devraient pas être modifiés du compte administratif 2017.

Dépenses de fonctionnement : 1056 000 €

Recettes de fonctionnement : 1408 000 €

Excédent dégagé : 352 000 €

Il dit que le montant des taxes pour 2018 sera de 655 992 € (+ 11 469 € par rapport à 2017)

Le montant des dotations n'est pas connu à ce jour.

Après les travaux de la commission, pour 2018, les dépenses et les recettes de fonctionnement seraient de : 1 090 000 € (+3% par rapport à 2017).

Après présentation opération par opération des dépenses d'investissement

Montant des nouvelles opérations : 600 000 € auquel il conviendra d'ajouter les restes à réaliser 2017 de 1064 532 € en dépenses et les remboursements des emprunts (37 000 €).

En recettes, la somme de 176 000 € de subvention pour l'aménagement de la mairie et les restes à réaliser en recettes d'un montant de 863 432 €.

M.ROGIER signale qu'il faudra réduire les dépenses d'investissement de 40 000 €.

La tâche sera très compliquée puisque tous les programmes sont très importants.

Monsieur le maire rappelle que le résultat des offres concernant l'aménagement de la Mairie (mardi) pourrait permettre de programmer tous les projets.

II – PRESENTATION DES DERNIERES DECISIONS SUR LE PLU

Monsieur Laurent BLANC fait une présentation de l'état d'avancement du PLU en détaillant les contraintes auxquelles la commune est soumise, comme la loi Montagne et la nécessité de construire en continuité de l'urbanisation existante, la proximité du château et donc le périmètre des bâtiments classés, l'état des réseaux, les densités à respecter d'après le SCOT ... Le but était surtout de montrer ce qui ne pouvait pas être fait, et de donner une idée de ce que le PLU pourrait être. Une réunion publique reprenant les mêmes points se tiendra le 13 avril.

L'état d'avancement du PLU et la situation délicate engendrée par la nécessité de demander l'avis conforme de la Préfecture permettent d'envisager d'opposer un sursis à statuer à la plupart des autorisations d'urbanisme à venir en dehors des anciennes zones U du POS.

III – CREATION D'UNE COMMISSION EXTRA MUNICIPALE POUR LES FESTIVITES

Monsieur le Maire explique qu'en dehors des commissions municipales, le conseil municipal peut consulter d'autres structures.

La création de ces Commissions Extra-municipales résulte de la loi du 6 février 1992. L'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de créer une ou plusieurs Commissions

Extra-municipales sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces commissions comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Ce sont aux personnes intéressées de se faire connaître.

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal fixe la composition de ces commissions extra-municipales pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Ces commissions sont présidées et animées par un adjoint ou un conseiller et elles s'adjoignent des personnalités compétentes dans chacun des domaines concernés.

Les réunions ne sont pas publiques, mais des réunions publiques de concertation pourront être organisées.

Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal

- ◆ De créer la commission Extra-municipale : FESTIVITES
- ◆ De fixer à 4 le nombre de membres du collège des élus.
- ◆ De désigner pour siéger à cette commission les élus suivants qui ont fait acte de candidature :
 - Madame Zaïna BEN ALI
 - Madame Annie CHATARD
 - Madame Magali SANNA
 - Monsieur Didier ZICKGRAFF
- ◆ Que les candidats soient désignés à bulletin secret.

Il précise que le collège des personnes qualifiées sera composé de tout résident Verdiérois inscrit sur les listes électorales et ayant fait acte de candidature.

Les postulants ayant adressé une lettre de candidature, Monsieur le Maire propose les candidats suivants :

- Monsieur Jean-Pierre BUREL
- Monsieur Christian DIEUL
- Monsieur Jean FOGLIANI
- Monsieur et Madame Jean-François JAMET
- Madame Claude-Aline LEBRE
- Madame Marie-Christine MARZLOFF
- Madame Gwendoline MERCELAT
- Monsieur et Madame Philippe MONVOISIN

- Monsieur et Madame Mathias MOREL
- Monsieur et Madame Jean-Marc PUMO
- Madame Sylviane TERRASSON
- Madame Nathalie THIOLLIERE
- Madame Gisèle VAUQUOY

Monsieur le Maire, après la distribution des bulletins de vote, demande aux élus de procéder au vote et de se diriger vers l'urne.

Le résultat suivant est constaté :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
 Nombre de bulletins complets : 12
 Nombre de bulletins nuls : 3
 Vote pour la création de la commission extra-municipale :
 Contre : 3 (MME GEORGES, M. CHARRAT, M. BUISSON)
 Abstentions : 2 (M.ROGIER, M. MATHIEU)
 POUR : 12

IV – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION EXTRA MUNICIPALE

VU L'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales

VU la délibération du conseil municipal du 22 mars 2018

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de préciser les règles de fonctionnement des commissions extra-municipales,

Considérant le projet de règlement intérieur de la commission extra-municipale FESTIVITES annexé aux présentes,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le règlement dont il donne lecture.

VOTE : POUR 12 voix / CONTRE 3 VOIX et 2 ABSTENTIONS

IV – QUESTIONS DIVERSES

◆ Commission cantine

Mme SANDJIVY informe l'assemblée qu'une réunion a été organisée pour les problématiques à la cantine scolaire, avec les délégués des parents d'élèves, la référente de notre prestataire « terres de cuisine », la cantinière et l'aide cantinière.

Il a été présenté le fonctionnement de la cantine avec beaucoup de détails sur la composition des menus, la manière dont les repas sont élaborés, les produits utilisés...

Les délégués ont été surpris car ils pensaient que les repas étaient livrés.

La discussion a porté également sur la discipline et l'éducation des enfants dans notre restaurant scolaire.

Nous avons invité les parents à déjeuner à la cantine de temps en temps (en réservant son repas bien sûr !). La prochaine réunion se tiendra en juin.

La séance est levée à 21heures 30'